

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 16/02/2022**

**Compte-rendu**

**CR-CM N° 22-01 DU 16/02/2022**

*Présents : Mmes Gros, Hitier, Khélifi, Morand, Pellat, Servonnat.  
Mrs Goyet, Guigues, Lafumas, Laurand, Satre, Telmon, Thivolle.*

*Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.  
Monsieur Virgile MONCHAUX est excusé.*

*Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.*

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Point sur les projets en cours et vie communale**

**Effraction des locaux techniques de la Mairie**

*Monsieur le Maire indique que les locaux techniques de la Mairie ont été fracturés dans la nuit du 24 au 25 janvier dernier. Des dommages sont à déplorer sur les portails sectionnels des locaux qui ont été forcés à la « voiture bélier ». Le véhicule communal dérobé a été retrouvé sur la commune de Cheyssieu sans dommages apparents cependant tout le matériel électroportatif à l'intérieur a été volé.*

**Projet de construction d'un city stade + aire de jeux**

*Monsieur Yves LAFUMAS indique que les travaux ont débuté avec l'accord favorable des Bâtiments de France. Il a été détecté un problème au niveau de la plateforme en enrobé réalisée par l'entreprise EIFFAGE. En effet, celle-ci présente des défauts de qualité (enrobé granuleux), l'entreprise s'est engagée à refaire l'enrobé à sa charge.*

*Monsieur Henri THIVOLLE précise que le projet a évolué. En effet, la commune va déposer également une demande de permis de construire pour la réalisation d'un abri couvert (espace pique-nique) ainsi que d'un WC. Il précise que ces nouveaux aménagements doivent répondre à certaines règles d'accessibilité. De ce fait, il va être nécessaire de prévoir un accès aux véhicules permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder sans difficulté aux infrastructures.*

**Révision du PLU**

*Monsieur le Maire explique que la révision du PLU est actuellement à l'arrêt. En effet, la personne en charge des PLU à la Communauté de Communes EBER a eu une mutation en décembre, une autre personne vient de reprendre les dossiers.*

*Monsieur le Maire indique qu'une réunion est programmée à la CC EBER avec le Cabinet d'Urbanisme FOLIA, en mars prochain. A cette occasion, il sera rediscuté des projets d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sur le territoire de la commune.*

*En ce qui concerne l'OAP route des Combes (OAP Les Aires), Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal a jugé judicieux de faire réaliser une étude d'aménagement globale de l'ensemble des parcelles concernées qui appartiennent à des particuliers. La plupart sont enclavées, la problématique est de définir un accès optimal à toutes les parcelles (voirie à*

créer, ...). Cette étude a été confiée en début d'année 2022 au Cabinet SALERNO avec qui un rendez-vous est programmé sur site, le 25 février prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible que la CC EBER prenne en charge financièrement le coût d'étude des OAP.

On lui a indiqué que normalement la révision de notre PLU devrait prendre fin en décembre 2022.

Monsieur le Maire tient à préciser la réglementation en vigueur concernant les décisions d'urbanisme prises durant la période de révision du PLU. Le PLU actuel est toujours valable cependant, si des projets de construction ou d'aménagement venaient à être déposés avant la fin de la révision de celui-ci, ils seront étudiés au cas par cas afin d'être conformes aux orientations du futur PLU. Si cela n'est pas le cas, la commune se réserve le droit d'appliquer des « sursis à statuer ».

### **Réhabilitation de l'ancienne poste - épicerie (rue Emile Romanet)**

Monsieur Henri THIVOLLE explique qu'il a été sollicité par une administrée qui souhaite exercer son activité de kinésithérapeute dans un local communal. Son activité devrait débuter en septembre 2022.

Il lui a proposé d'utiliser les locaux de l'ancienne poste-épicerie qui sont actuellement inoccupés depuis plusieurs années. Il tient cependant à préciser qu'actuellement les locaux ne peuvent être utilisés en l'état et que des travaux d'aménagement sont nécessaires. Il a fait établir deux devis de maîtrise d'œuvre concernant ce projet de réhabilitation.

Monsieur Henri THIVOLLE indique que malgré toute la bonne volonté de la commune à mener ce projet à bien, il est impossible que les locaux soient opérationnels en septembre. Afin de pallier à cette problématique, il va proposer à cette personne d'occuper temporairement le local de la salle de Terrebasse (salle du Pilat) ou la salle de réunion attenante à la salle des fêtes (ancienne épicerie).

Monsieur le Maire indique qu'il a également été sollicité dans le cadre d'un projet d'implantation d'une crêperie. En effet, une habitante de la commune d'Assieu est à la recherche d'un local.

### **Aménagement de la voirie « Chemin de la Sanne »**

Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'il a rencontré Monsieur le Maire de la commune de Roussillon en présence de Madame GILIANNE GROS et Monsieur JACKY LAURAND (Conseillère et Conseiller Municipaux, habitants du quartier « Chemin de la Sanne »). En effet, il précise que cette voirie dessert aussi bien la commune de Ville sous Anjou que la commune de Roussillon.

Madame GROS et Monsieur LAURAND distribuent à l'ensemble des membres de l'Assemblée, une copie de la pétition signée par les habitants de ce quartier qui sont excédés par la multiplication des accidents sur cette voie, des excès de vitesse, l'augmentation du trafic routier sur cette portion de route, ... Madame GROS présente également un diaporama permettant d'étayer ces différents points.

Monsieur le Maire de Roussillon leur a indiqué qu'il était favorable à la mise en œuvre d'aménagements afin de diminuer les nuisances routières sur cette voirie. Il va prendre attache auprès de la Communauté de Communes EBER afin de leur faire part de cette problématique.

Monsieur Henri THIVOLLE rappelle que des travaux de remise en état des accotements seront réalisés courant mars sur cette chaussée.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est actuellement menée concernant la création de pistes cyclables ou piétonnes permettant de relier des communes d'Assieu - Ville sous Anjou - Saint Romain de Surieu - La chapelle de Surieu.

### **3. Délibération relative à l'ouverture exceptionnelle de crédits avant le vote du budget 2022 aux opérations : « N°150 - Matériels et outillages » - « N°114 - Matériels et Mobiliers » suite à l'effraction des locaux techniques de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les locaux de la commune ont été fracturés et que de nombreux dommages sont à déplorer. En effet, les portails sectionnels des ateliers techniques ont été endommagés et du matériel électroportatif a été dérobé.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, délibération n°2021-0026, l'Assemblée délibérante avait décidé de porter en section d'investissement, pour l'année 2022, un quart des crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2021.

Cependant, cela ne suffira pas à couvrir le remplacement du matériel endommagé et dérobé.

De ce fait, afin de pallier à ce manque de crédits, le Service de Gestion Comptable de Roussillon a préconisé à la commune d'établir une délibération d'ouverture de crédits avant le vote du budget.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et que cela permettra à la commune de lancer les travaux de réparation et d'achat de matériel avant la prise en charge par les assurances.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

**4. Délibération relative à la révision des baux des logements communaux - Appartements situés dans l'enceinte de la Résidence Services Champérin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est propriétaire de 3 logements meublés de type T1 au sein de la Résidence Services Champérin.

Il indique que le montant du loyer a été défini par la commune en concertation avec la Direction de la Résidence Services Champérin afin d'uniformiser l'offre de location.

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le Service de Gestion Comptable de Roussillon car il est précisé dans les baux qu'en cas de renouvellement du bail : « les parties conviennent expressément que le loyer sera alors révisé chaque année, à la date anniversaire de son entrée en vigueur, en fonction de la variation annuelle, en plus ou en moins, de l'Indice de Référence des Loyers, publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ».

Cependant, cette clause n'est pas appliquée et la Trésorerie demande à la commune de bien vouloir se positionner.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris attache auprès de la Direction de la Résidence Services Champérin afin d'échanger à ce sujet. Après réflexion et afin de maintenir une offre au même tarif, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer cette clause.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer concernant ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

**5. Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2021 dressé par Monsieur Luc SATRE, ordonnateur**  
**Approbation du compte de gestion 2021 dressé par le Service de Gestion Comptable de Roussillon**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri THIVOLLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée délibérante le compte administratif communal 2021 qui présente un excédent de clôture de 744 753,31 €.

Lequel peut se résumer ainsi :

**Résultats budgétaires de l'exercice 2021**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	780 311,00 €	956 165,00 €	1 826 476,00 €
Décision modificative	54 927,88 €	0,00 €	54 927,88 €
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	<b>925 238,88 €</b>	<b>956 165,00 €</b>	<b>1 881 403,88 €</b>
Titres de recettes émis (b)	333 758,99 €	816 932,93 €	1 150 691,92 €
Réduction de titres (c)	2 284,00 €	1 948,28 €	4 232,28 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>311 474,99 €</b>	<b>814 984,65 €</b>	<b>1 146 459,64 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	870 311,00 €	956 165,00 €	1 826 476,00 €
Décision modificative	54 927,88 €	0,00 €	54 927,88 €
<b>Prévisions budgétaires totales (a)</b>	<b>925 238,88 €</b>	<b>956 165,00 €</b>	<b>1 881 403,88 €</b>
Mandats émis (f)	351 252,40 €	579 540,31 €	930 792,71 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>351 252,40 €</b>	<b>579 540,31 €</b>	<b>930 792,71 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Excédent (d-h)</b>		<b>235 444,34 €</b>	<b>215 666,93 €</b>
<b>Déficit (h-d)</b>	<b>-19 777,41 €</b>		

**Résultats d'exécution du budget principal de l'année 2021**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXO 2020</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXO 2021</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE EXO 2021</b>
<b>Investissement</b>	379 285,05 €	0,00 €	-19 777,41 €	359 507,64 €
<b>Fonctionnement</b>	349 801,33 €	200 000,00 €	235 444,34 €	385 245,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>729 086,38 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>215 666,93 €</b>	<b>744 753,31 €</b>

Monsieur le Maire présente en détail les opérations de fonctionnement et d'investissement durant l'exercice écoulé.

Monsieur Henri THIVOLLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil Municipal le compte administratif de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

**6. Questions diverses :**

**Départ à la retraite de Madame Cécile TIMPANO**

Madame Josiane PELLAT rappelle que Madame Cécile TIMPANO, agent des écoles, est partie à la retraite le 01/12/2021. A ce jour, la situation sanitaire n'a pas permis à la commune de lui offrir un « pot de départ ». Elle demande aux membres du Conseil Municipal à partir de quelle date ils pourraient se rendre disponibles. Monsieur le Maire propose de fixer une date ultérieurement, dès que les beaux jours seront de retour.

**Elections présidentielles**

Madame Josiane PELLAT rappelle que les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril prochains.

### **Journée « Nature propre »**

Monsieur Yves LAFUMAS rappelle que comme chaque année une journée « Village Propre » va être organisée sur l'ensemble du territoire des communes membres de la Communauté de Communes EBER. Il indique que la commission communale « Environnement et Développement Durable » se réunira le 28 février prochain et fixera la date de cette manifestation, elle sera communiquée dans les semaines à venir. Habituellement, elle est toujours organisée fin mars.

### **Repas des Aînés**

Madame Josiane PELLAT rappelle que le repas des Aînés de la commune aura lieu le dimanche 6 mars prochain. Les membres du C.C.A.S et du Comité des Fêtes assureront la préparation de la salle et le service, l'animation musicale sera offerte par le Comité des Fêtes. L'ACCA fournira le chevreuil qui sera servi au repas.

### **Ecole de Terrebasse**

Madame Josiane PELLAT indique que la commune a dû faire face à des absences de personnel ces dernières semaines (COVID). Elle indique que l'ATSEM en poste sur la commune, Madame Pauline PERGER, est actuellement en arrêt de travail suite à des problèmes de santé liés à sa grossesse. De ce fait, se sont les autres agents de l'école qui assurent son remplacement. En effet, n'étant pas à temps plein, ils peuvent temporairement pallier à son absence.

Madame Josiane PELLAT indique également que Madame Martine SERVANT, agent à la cantine, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

### **Facturation des temps périscolaires** (Centre Social les 4 Vents)

Madame Josiane PELLAT explique que même si le nombre « d'heures enfants » a diminué sur l'année 2021 (COVID, télétravail des parents), la dépense reste identique pour la commune. En effet, les temps périscolaires ont continué à fonctionner de manière identique, voir même à augmenter (augmentation de l'offre de garderie étendue jusqu'à 18h30). De ce fait, la charge financière est plus importante pour la commune car la participation des familles a diminué.

Elle indique qu'une possible augmentation des tarifs est à étudier. En effet, il s'avère que la commune de Ville sous Anjou pratique les tarifs les moins onéreux des 4 communes qui confient l'animation des temps d'accueil périscolaires au Centre Social les 4 Vents (Assieu - Saint Romain de Surieu - La Chapelle de Surieu - Ville sous Anjou).

### **Secrétariat de Mairie**

Madame Josiane PELLAT rappelle que l'agent en poste, Madame Ingrid JACQUART, a demandé sa mutation auprès de la Communauté de Communes EBER. Elle quittera son poste le 28 mars prochain. A cette occasion la commune a lancé une opération de recrutement, l'offre de poste a été diffusée sur le site dédié aux collectivités « Emploi Territorial » ainsi qu'auprès des autres communes du territoire. Elle indique que plusieurs potentiels candidats ont été reçus mais que pour l'instant aucune candidature n'a été retenue. En effet, la technicité et la polyvalence du poste complique le recrutement. Monsieur Hervé GUIGUES propose d'élargir l'offre de candidature auprès de Pôle Emploi.

### **Incivilités et dégâts sur la commune**

Monsieur le Maire explique que la commune doit faire face depuis plusieurs semaines à des actes d'incivilités et de dégradation sur les locaux et équipements communaux. Il indique que la commune va devoir mener une réflexion sur la pose de caméra de vidéo protection.

### **Prochain Conseil Municipal**

La date du prochain Conseil Municipal ou réunion de travail est fixée au 16 mars 2022 à 20h00.

**DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE – JANVIER A FEVRIER 2022**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OBJETS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
LA CROIX BLANCHE	LECTEUR DE PUCE	180.00 €
ANJALYS	CHARGES DE COPROPRIETES 1ER TRIM 2022	1 357.23 €
SOCOTEC	VERIFICATION ELECTRIQUE BATIMENTS COMMUNAUX + VERIFICATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 659.85 €
EUROFEU	VERIFICATION ALARME + BLOCS DE SECOURS	502.08 €
LOCAMUC	LOCATION NACELLE POSE ILLUMINATIONS + ECLAIRAGE PUBLIC	374.88 €
E-MAGNUS	MAINTENANCE LOGICIELS ANNEE 2022	2 673.83 €
GROUPAMA	ASSURANCE MAIRIE ANNEE 2022	9 892.28 €
SMACL		
2C COURTAGE		
SACPA	CONTRAT DE FOURRIERE POUR ANIMAUX ANNEE 2022	1 389.88 €
CIGAC	ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL ANNEE 2022	7 548.09 €
SASS	ACOMPTE SUBVENTION ANNEE 2022	16 236.00 €
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 814.12 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
GENEMAT	ARMOIRES SALLE DE TERREBASSE	986.40 €
REPAR STORES	STORES GROUPE SCOLAIRE	2 074.30 €
LES CHARPENTIERES DE SONNAY	SITUATION 2 - EXTENSION LOCAUX TECHNIQUES	12 288.59 €
	SITUATION 3 - EXTENSION LOCAUX TECHNIQUES	1 470.46 €
NORMAND	SITUATION 4 - EXTENSION LOCAUX TECHNIQUES	9 169.57 €
VANEL	SITUATION 2 - EXTENSION LOCAUX TECHNIQUES	6 169.80 €
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>32 159.12 €</b>

Fin de la séance à 23h00

CR CM 22-01 du 16 février 2022.

Le Maire,  
Luc SATRE